



Paris, le 18 Janvier 2017

ABSENCE DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTYVIO DANS LA MALADIE DE CROHN

- Le **SYNMAD** a pris connaissance de l'arrêté du 5 janvier 2017, paru au Journal Officiel le 10 janvier 2017, où l'ENTYVIO n'est inscrit dans la liste en sus uniquement pour l'indication du traitement de la rectocolite hémorragique active, modérée à sévère, chez les patients adultes en échec des corticoïdes, des immunosuppresseurs et des anti-TNF.
- Par arrêté, le Gouvernement décide donc de supprimer la possibilité de rembourser l'ENTYVIO chez des patients souffrant d'une maladie de Crohn sévère.
- Le **SYNMAD**, comme l'ensemble de l'hépto-gastroentérologie réuni au sein du CNP HGE et comme l'Association François AUPETIT (AFA), s'insurgent contre cette décision gouvernementale.
- Le **SYNMAD** constate que la décision du gouvernement consiste à priver des centaines de patients atteints de maladie de Crohn d'un traitement qui les stabilisait et pour lesquels aucune alternative thérapeutique n'existe aujourd'hui.
- Le **SYNMAD** demande solennellement que les demandes légitimes des patients réunis au sein de l'AFA et de tous les hépto-gastroentérologues, réunis au sein du CNP HGE, soient entendues et que cet arrêté soit modifié.

Contact presse : **Dr Franck Devulder – Président du SYNMAD**

franckdevulder@gmail.com

Port. 06.14.09.64.56.

Syndicat National des Médecins Spécialistes de l'Appareil Digestif